

La TGIRT des Laurentides propose d'un objectif local d'aménagement

Mont-Laurier, 28 juin 2022 – **La Table de gestion intégré des ressources naturelles et du territoire (TGIRT) des Laurentides, coordonnée par la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL), se dote d'un objectif local d'aménagement (OLA) dans le but de préserver l'intégrité d'un sentier de randonnée non motorisé et l'ambiance recherchée par les excursionnistes. Il s'agit du premier OLA de l'histoire de la TGIRT en ce qui concerne le Sentier National au Québec (SNQ).**

La décision a été rendue à la TGIRT Laurentides Sud du 25 mai 2022 qui s'est penché sur l'harmonisation de l'aménagement forestier et de la pratique de loisirs sur les terres publiques des Laurentides. La démarche débute au moment où Loisirs Laurentides, un organisme qui participe aux efforts individuels et collectifs visant à promouvoir, valoriser et favoriser la pratique du loisir dans les Laurentides, s'est impliqué dans les travaux de la TGIRT. Cette dernière assure un processus de concertation entre les participants pour orienter la planification de l'aménagement forestier. Elle a également pour objectif de cerner les principaux enjeux territoriaux et de convenir de mesures d'harmonisation des usages de la forêt dans les délais prévus.¹

Le SNQ, le plus long sentier en milieu naturel au Québec dédié à la randonnée pédestre, à la raquette et au ski nordique, fait l'objet de cet accord qui sera acheminé au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MMFP) en tant que recommandation de la TGIRT et pourra être inscrit dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023- 2028.

Parmi les modalités, on retrouve notamment une zone tampon en lisière de forêt et des mesures supplémentaires qui assureront la sécurité des usagers et le maintien d'un écran végétal entre le sentier et les travaux d'aménagement forestier futurs. De plus, certaines précautions seront prises pour garantir une cohabitation sécuritaire entre les différents utilisateurs de la forêt.

Un objectif local d'aménagement est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un ensemble de sites (l'ensemble des lacs d'un territoire, de rivières ou un type de sols, etc.) ou à un territoire (une unité d'aménagement, une réserve faunique, etc.). Il permet notamment aux intervenants locaux de mettre de l'avant des enjeux qui sont propres au contexte régional et de

¹ Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire : son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré, MMFP (2018)

prendre des dispositions particulières qui seront prises en compte dans la planification forestière intégrée.

Le service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle qui a le mandat de coordonner les TGIRT veut souligner le travail accompli par les membres pour venir à un accord bénéfique pour la région des Laurentides, dont les acteurs issus de l'industrie forestière, et également le travail de soutien des bénévoles qui a permis au Sentier National de prendre forme et de devenir un projet récréotouristique de premier plan à l'échelle de la province.

– 30 –

Billie Piché

Coordonnatrice aux communications

b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca

819 623-3485, poste 123